

**MAIRIE DE LE HEZO**

**56450**

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2015**

*L'an deux mille quinze, le dix-huit mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 14 – Présents : 13 - Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2015

Affichage : 11 mai 2015

Dépôt en Préfecture : 22 mai 2015

Publication : 22 mai 2015

**PRESENTS :**

Loïc LEBERT – Laurence LEMORE – Bernard CLICQ – Isabelle COMTE – Marie-Christine CHAMPLON – Frédéric FEUTRY – Antoine BAMAS - Florence FRANCOIS – Thierry ROCHER - Nelly MOUGEL - Philippe GAIN - Jean-Pierre ROY – Marie-Françoise LE CADRE

**ABSENTS** : Christophe LE GAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Antoine BAMAS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

- Monsieur Antoine BAMAS est désigné secrétaire de séance.

**16/2015 - Régularisation d'une Vente d'un délaissé de terrain Impasse**

**Inézic**

Dans le cadre d'une régularisation d'acquisition d'un délaissé de terrain - Impasse Inézic (voir plan ci-joint).

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, il est proposé aux membres du Conseil d'accepter la régularisation d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A 1648 d'une contenance d'environ 9m<sup>2</sup> pour un montant de :

30 € le m<sup>2</sup> x 9 m<sup>2</sup> soit 270 €.

Il est précisé qu'à réception du document d'arpentage du géomètre, cette contenance sera réajustée

Il est rappelé que tous les frais d'acte notarié, d'enregistrement, de géomètre, etc... sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 1 voix contre (M. Christine Champlon) et 4 abstentions (Nelly Mougel - Isabelle Comte- Laurence Lemore et Florence François) accepte la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A 1648 d'une contenance d'environ de 9m<sup>2</sup> pour un montant de 30 € le m<sup>2</sup> x 9 m<sup>2</sup> soit 270 €.

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### 17/2015 - ZA LANN VRIHAN ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'un marché restreint à procédure adaptée pour un montant estimatif de 80 025,00 € HT concernant les travaux de voirie de l'aménagement de la ZA Lann Vrihan.

Une mise en concurrence d'une liste restreinte a donc été mise en oeuvre en vue de sélectionner l'entreprise la mieux disante.

Suite à l'appel à concurrence dans le cadre d'une Procédure Adaptée, la Commune du Hézo a reçu cinq offres :

- Entreprise PIGEON -	79 070,50 € H.T.
- EUROVIA -	77 788,80 € H.T.
- EIFFAGE -	65 571,00 € H.T.
- COLAS -	72 291,25 € H.T.
- CHARIER -	81 192,09 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 11 mai 2015, après analyse des offres par le Maître d'œuvre en V.R.D. - Cabinet C.E.A. (Serge LIZIARD), il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De retenir l'entreprise la mieux disante et la moins disante :

- Entreprise EIFFAGE à LOCQUeltas (56) pour un montant de 65 571,00 € HT.
- De confier la mission de Maitrise d'œuvre au Cabinet C.E.A. à GUENIN (56) pour un montant de 4 960,00 € H.T. soit 5 952,00 € TTC
- Dit que les montants précités sont inscrits au Budget Annexe 2015 « Aménagement de la Z.A. LANN VRIHAN voté le 9/04/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Attribue le marché des travaux de voirie de l'aménagement de Z.A LANN VRIHAN à l'entreprise EIFFAGE (LOCQUELTAS) pour un montant de 65 571,00 € HT.

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet C.E.A pour un montant de 4 960,00 € HT soit 5 952,00 € TTC.

- Sollicite un soutien financier de Vannes Agglomération dans le cadre des aides au développement des parcs d'activités des Communes de - de 5000 habitants.

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du Marché et accomplir toutes les formalités relatives à la réalisation de cette opération.

#### 18/2015 - Extension de la Z.A. Lann Vrihan - Prix de ventes des lots

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise en date du 07/07/2014 concernant la division de parcelles pour l'extension et le développement de la Z.A. Lann Vrihan.

Vu le plan provisoire et surfaces estimatives de division de lots transmis par le géomètre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de ventes des lots comme suit :

- Parcelle A 957 - Lot A - 700 m<sup>2</sup> à 30,00 € HT\* le m<sup>2</sup>  
Et 1400 m<sup>2</sup> à 35,02 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 957 - Lot B - 1040 m<sup>2</sup> à 30,00 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 959 - Lot C - 1038 m<sup>2</sup> à 35,02 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 959 - Lot C - 245 m<sup>2</sup> à 35,57 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 960 - Lot E - 660 m<sup>2</sup> à 35,57 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 960 - Lot D - 1168 m<sup>2</sup> à 35,57 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 960 - Lot F - 1322 m<sup>2</sup> à 35,57 € HT\* le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 1391/1395 - Lot A - 750 m<sup>2</sup> à 40 € TTC le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 1391/1395 - Lot B - 450 m<sup>2</sup> à 40 € TTC le m<sup>2</sup>
- Parcelle A 1391/1395 - Lot C - 300 m<sup>2</sup> à 40 € TTC le m<sup>2</sup>

\*augmentée de la TVA sur marge à la charge de la commune, mais qui pourra être récupérée par l'acquéreur si celui-ci est un assujetti soit de 35 € TTC à 43 € T

Le Maire précise que tous les frais d'actes notariés et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs. La Commune prend à sa charge tous les frais de Géomètre, de bureaux d'études, de travaux et de réseaux, etc....

Il ajoute que les prix seront réajustés à l'issue du bornage du géomètre et du calcul de la TVA sur marge effectué par le Notaire.

Le conseil, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- fixe le prix de vente estimatif tel que décrit ci-dessus et accepte la prise en charge des frais cités ci-dessus.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### QUESTIONS DIVERSES

*Antoine BAMAS signale des dépôts sauvages de déchets à côté des conteneurs. Il ajoute et demande ce qu'il en est des déchets verts ?*

*Le maire explique que les agents communaux ramassent presque quotidiennement des déchets ménagers et déplore le manque de civisme et précise que la plupart de ces dépôts viennent de l'extérieur, de personnes qui sont de passage. Un article sera diffusé dans la prochaine « Gazette » concernant les déchets pour sensibiliser la population.*

*Nelly MOUGEL informe le Conseil Municipal de l'Assemblée Générale de la Banque Alimentaire qui a besoin de personnes pour la gestion des stocks et l'entretien des véhicules.*

La séance est levée à 21H30.

Fait à Le Hézo, le 11 Juin 2015

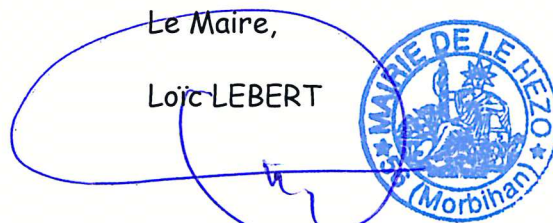
Le secrétaire de séance,

Antoine BAMAS

*Valide par mail le 16/06/2015*

Le Maire,

Loïc LEBERT



**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 septembre 2015**

« Bonnes vacances à tous »

